



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 23 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CHALAND Jean Paul

Présents : DUMAS Georges - DESAGE RECHATIN Fabienne - PICHON DELOME Marie-Line - BROUSSARD Olivier - PACALON Didier - BROUSSARD Frédéric GUERIN Alain - VEY Christophe

Absents : CROUZET Éric

ACQUISITION PROPRIETE GEMUNDT

Le maire informe que le Pôle de Gestion des Patrimoines Privés de la Direction des Finances Publiques du Puy De Dôme a refusé l'offre d'achat de la commune pour la propriété Gemundt qui s'élevait à 60 000 €.

Le conseil municipal propose de faire une nouvelle offre à 74 000 €.

REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT LIGNON (CCHL)

Lors de la réunion du 28 juin dernier, le conseil municipal a refusé d'appliquer la règle du droit commun et a souhaité fixer le nombre de siège à 25, réparti comme suit :

- Tence : 8 sièges
- Le Chambon sur Lignon : 7 sièges
- Le Mazet Saint Voy : 4 sièges
- Saint Jeures : 3 sièges
- Chenereilles : 2 sièges
- Le Mas de Tence : 1 siège

Le maire informe que la CCHL a délibéré le 3 juillet dernier et a fixé le nombre de conseillers communautaires à 26 selon la répartition ci-dessous :

- Tence : 9 sièges
- Le Chambon sur Lignon : 7 sièges
- Le Mazet Saint Voy : 4 sièges
- Saint Jeures : 3 sièges
- Chenereilles : 2 sièges
- Le Mas de Tence : 1 siège

Avec 4 voix pour, 1 voix contre et 4 absentions, le conseil municipal approuve à la majorité absolue la répartition décidée par la CCHL.

DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT 43-11

Le conseil municipal sollicite auprès du Département des subventions au titre du contrat 43-11 pour les travaux de salle du Belvédère et pour la création du local couvert non clos

REGULARISATION FONCIERE CHEMIN RURAL

Le conseil municipal accepte la régularisation de l'emprise foncière du chemin rural longeant la propriété de M. Georges DUMAS au lieu-dit le Flourdon.

ACQUISITION TERRAIN POUR TRAVAUX CHEMIN DU CROUZET

Afin de pouvoir réaliser les travaux du chemin du Crouzet, le conseil municipal accepte d'acquérir une bande de terrain longeant ce chemin à 0.50 € le m².



MODIFICATIONS STATUTS CCHL

Suite au changement d'adresse du siège et de la prise de compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie », le conseil municipal valide les modifications de statuts de la CCHL.

QUESTIONS DIVERSES

- Place : Le conseil municipal décide de nommer la place du village ainsi que le nouvel espace aménagé « Place de l'église »
- Cartes postales : Grâce aux photos réalisées par la société Naturofilm, des cartes postales de la commune vont être imprimées.
- Ardéchoise : La municipalité a reçu de la part de certains participants de l'Ardéchoise des félicitations pour l'accueil et la décoration du village